



Assemblée générale Generalversammlung 2025

Convocation

Jeudi 23 janvier 2025
Bibliothèque - 18.00 h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal de l'AG du 18.01.2024
3. Rapport d'activités du président
 - Activités du comité en 2023-24
 - Etat des membres au 31.12.2024
4. Rapport de l'administrateur et présentation des comptes 2023-23
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes et décharge du comité
7. Elections statutaires
8. Budget 2024-2025
 - Adoption du budget ordinaire.
 - Attribution au Fonds de la Culture
9. Projets 2025 et mandat au comité
10. Divers

Einladung

Donnerstag 23. Januar 2025
Bibliothek - 18.00 Uhr

Traktanda

1. Eröffnung
2. Protokoll der GV vom 18.01.2024
3. Bericht des Präsidenten
 - Aktivität des Komitees 2023-24
 - Mitgliederbestand am 31.12.2024
4. Bericht des Verwalters und Rechnung 2022-24
5. Bericht der Rechnungsrevisoren
6. Genehmigung der Rechnung und Entlastung des Komitees
7. Wahl des Komitees
8. Budget 2024-2025
 - Ordentliche Budget
 - Kultur-Fond
9. Projekte 2025 und Mandat an das Komitee
10. Varia

Art. 11 des statuts

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par année. Elle est convoquée par annonce et publication de l'ordre du jour dans le Message paraissant au minimum 20 jours auparavant.

La convocation a été publiée dans le *Message n° 3 / année 2023-24*, du 20 novembre 2024, à la page 61.

Documents de séance

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024, de même que d'éventuels autres documents préalables seront publiés dès que possible avant la séance sur le site web de l'association à l'adresse

[CSM - Assemblée générale \(csmfr.ch\)](http://csmfr.ch)